

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

CEDH, CORRUPTION ET CENTAINES DE MORTS

PRELIMINAIRES

FRANCOIS HOLLANDE CHAMPION D'EUROPE DE LA DEMOCRATIE



Le 7 octobre 2015, devant tout le Parlement européen, François Hollande s'est adressé à Marine Le Pen, dénonçant la volonté de la présidente du FN « *de sortir de l'Europe, de sortir de l'euro, de sortir de Schengen et même, si vous le pouvez, de sortir de la démocratie parce que parfois, en vous entendant, je me pose cette question* ». Bonne question, en effet, pour le moins dans l'aérien. Quand on voit ce qu'il en est dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris...

FRANCOIS HOLLANDE CHAMPION DU MONDE DE LA DEMOCRATIE



Le 19 septembre 2016 Hollande a reçu en personne de la fondation new-yorkaise interconfessionnelle The Appeal of Conscience le prix d'« *homme d'Etat de l'année* » pour son « *leadership dans la sauvegarde de la démocratie et de la liberté* ». Hollande a déclaré : « *Au-delà de ma personne, en remettant ce prix, vous honorez la France. La France inspirante, celle qui défend partout la liberté, la démocratie, les droits de l'homme* ». Bravo ! Il semble toutefois qu'un énorme problème de démocratie et de liberté perdue dans l'aérien. L'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris...

. / ...

LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour européenne des Droits de l'Homme, qui déroule souvent le tapis rouge aux délinquants, dont les droits sont épluchés avec minutie par cet organisme européen, n'hésite pas à condamner un Etat à la moindre babiole dont seraient victimes ces délinquants. C'en est parfois ridicule.

Dans la suite du présent PDF figurent des informations et des documents sur des faits survenus en 2000 concernant la Cour européenne des Droits de l'Homme qui a établi des faux pour faire jeter en prison un parfait honnête homme dont le seul tort est de dire la vérité sur des accidents aériens et d'aider les familles de victime. Le résultat de ces méthodes est clair : des morts inutiles par centaines. Et ce n'est pas fini !

En 1996 j'avais saisi la CEDH d'une requête. Plusieurs articles de la Convention étaient invoqués, dont un seul suffisait pour obtenir gain de cause. La CEDH disposait de tout le dossier. Elle disposait de mon livre et de tous les documents qui y sont mentionnés, de tous les documents relatifs aux procédures judiciaires, de tous les documents sur la coûteuse grève pour me soutenir, avec préavis au ministre, etc. Elle savait que j'étais victime de forfaitures judiciaires à répétition, avec, en 1998 et 1999, six mois d'emprisonnement (détention provisoire) sans aucun motif valable et sans aucun acte d'instruction, suivis d'un enfermement en unité spéciale psychiatrique UMD pour me briser et me faire taire.

Sur cet enfermement « soviétique » et sur cette volonté de me détruire en usant de méthodes abjectes on trouve des documents édifiants dans un fichier PDF en ligne (11 pages - 387 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/jean-paul-valat-et-les-fausses-licences-de-pilote-norbert-jacquet-4-mai-2017.pdf>

La CEDH disposait de tous ces dossiers. Que fit-elle ? En février 2000 elle a constitué des faux au sens du code pénal pour me faire jeter en prison, parce que je dis la vérité et que j'aide les familles de victimes. Cela s'appelle en droit enlèvement et séquestration. C'est un crime et c'est le crime le plus grave après la mort donnée volontairement. Ce crime est d'autant plus grave en l'espèce qu'il a été commis en bande organisée et avec conditions. Il a en outre été commis par des représentants d'organismes publics. Pour commencer à bien comprendre, il suffit de lire deux articles de presse (page 4 du présent PDF) et l'issue lamentable pour la CEDH et le parquet (pages 5 et 6 du présent PDF).

LES FAUX COMMIS PAR LA CEDH

La CEDH a remis trois cassettes d'enregistrement de trois conversations téléphoniques, prétendant qu'il s'agissait de l'intégralité des conversations entre Caroline Ravaud, référendaire à la CEDH, et moi. En réalité, il y en a eu quatre. Mais la troisième conversation manquait dans ce qui a été remis par la CEDH. Cette conversation manquante rendait impossible l'interprétation des propos de la quatrième (ce sont ceux qui ont été frauduleusement utilisés). Il y a pire. Pour permettre l'interprétation des propos de cette quatrième conversation, 35 secondes ont été purement et simplement occultées. Remplacées par un blanc. Un silence. Et c'était à un moment crucial de ce que j'exposais. Il suffit d'écouter ce que je dis avant et ce que je dis après. J'ai dit à un moment : *« Imaginez que je mette des bombes, qu'il y ait un bain de sang comme on le voit parfois... Que feriez-vous à la CEDH ?... Alors ?!... Alors ?!... C'est ce que dois faire ?... C'est ce que vous voulez ?... Vous voulez une bombe ?... Je dois donc le faire ? »* Et j'ai immédiatement précisé (c'est ce qui a été supprimé) : *« Rassurez-vous, il n'en sera rien. Je n'aurai pas recours à de tels actes, mais votre incapacité à me répondre est sidérante. Vous rendez-vous compte ? N'importe qui à votre place aurait répondu que ce n'est pas une solution, que c'est monstrueux, que cela se retournerait contre moi, que les choses vont s'arranger... Que sais-je encore... Mais votre seule réaction a été une attitude coupable, un bel aveu. Et une attitude dangereuse aussi, parce que c'est presque une incitation à commettre de tels actes. En avez-vous conscience !? En avez-vous conscience !!!? Voilà. Au moins les choses sont claires maintenant et il n'y a plus aucun doute sur la profonde malhonnêteté de la CEDH. Plus aucun doute. »*

.J...

La suite, après le blanc, dure moins de deux minutes où j'indique que je dois aller en Alsace et que j'en profiterai donc pour déposer une nouvelle requête à la CEDH (des guichets sont prévus pour cela). Ces magouilles ont été constatées avec une extrême surprise et **actées dans la procédure par la juge d'instruction Martine Al-Kanje**, qui a chronométré avec le greffier la durée du « blanc » et a ensuite convoqué Caroline Ravaud, pour lui demander des explications. Ravaud a été contrainte d'avouer qu'il manquait une cassette. Elle aurait été écrasée selon ses dires. Plus grave : elle n'a pu fournir aucune explication sur les 35 secondes de blanc dans la quatrième conversation. **Tout cela est dans le dossier judiciaire** (actuellement hors de ma portée en raison de ma situation).

MES ACCUSATEURS ONT PRIS UNE « FESSEE PUBLIQUE » ET ILS N'ONT PAS INSISTÉ

Par l'intermédiaire du greffe de la prison où j'étais enfermé, j'ai donc fait citer Caroline Ravaud à comparaître comme témoin devant le tribunal pour qu'elle s'explique. Elle ne s'est pas présentée. Ma défense était forcément limitée dans la mesure où j'étais emprisonné depuis cinq mois. Je suis arrivé à l'audience avec les menottes aux poignets, sans aucun dossier, sauf quelques documents que j'avais avec moi au moment de mon emprisonnement. L'avocat commis d'office n'a pas forcé sur la défense. Il n'a pas évoqué les faux. Mais il est certain qu'en appel, ayant toute liberté de préparer ma défense avec les documents qui vont bien, en premier lieu ceux de l'instruction qui montrent avec éclat les faux (actuellement hors de ma portée en raison de ma situation) il y aurait eu un « massacre public » de mes accusateurs devant la cour d'appel à Colmar à un moment où l'instruction sur le crash du Mont Sainte Odile était toujours en cours à Colmar (un procès qui s'est terminé par la mise hors de cause de tous les mis en examen après que les familles de victimes ont été soigneusement détruites à petit feu dans une procédure interminable, qui leur a coûté une fortune, où on a soufflé le chaud et le froid pour les démolir). On comprend pourquoi le parquet a refusé d'audier en appel à Colmar, malgré mes demandes répétées. Avec leurs faux, mes accusateurs auraient été défaits en place publique, massacrés et enterrés vivants.

Des explications complémentaires sur cet épisode sont disponibles sur la page Web ci-après (Repère 4 « *La Cour européenne des droits de l'homme* ») : <http://jacno.com/long.htm#rep4>

En page 4 du présent PDF : deux articles de presse des 28 et 29 juillet 2000 avec commentaires (commentaire additionnel : on voit aussi qu'au moment du crash du Concorde survenu le 25 juillet j'étais enfermé parce qu'on veut faire taire celui qui en sait trop sur les magouilles criminelles de l'aérien). Ce document est disponible sur le Web à l'adresse <http://jacno.com/an14.htm>

On notera également que la juge d'instruction Al-Kanje, qui s'est honorée dans ce dossier en faisant très honnêtement son travail et en instruisant à charge **et à décharge**, a fait procéder à des expertises psychiatriques à la demande du parquet, mais en prenant la précaution de me transférer à la prison d'Epinal pour me faire examiner par des experts qui ne risquaient pas de subir de pressions, notamment les Docteurs Coutanceau et Bornstein, venus de Paris. **Les quatre experts ont constaté que j'étais sain d'esprit**, deux d'entre eux soulignant même mon équilibre psychique face à ce que je subissais !

Pages 5 et 6 du présent PDF : deux lettres, l'une au procureur du TGI de Strasbourg, l'autre au procureur de la cour d'appel de Colmar, avec commentaires. Ces documents sont disponibles sur le Web à l'adresse <http://jacno.com/an15.htm>

./...

LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE
28 JUILLET 2000

Nous n'avons prévenu aucun journaliste, par gentillesse pour mes adversaires. Seul le localier des DNA (un remplaçant en raison des vacances) qui suivait les affaires du jour était présent.

La personne qui m'a dénoncé n'est pas venue témoigner. C'est pourtant moi qui l'ai fait citer pour qu'elle s'explique sur la déformation de mes propos. J'ai donc déclaré, en ouverture : «c'est comme en quarante, on dénonce, on dénonce, mais après il n'y a plus personne». Le Proc a bondi mais je lui ai indiqué qu'il risquait d'y avoir pire. En effet. L'article est clair.

Strasbourg *LES DNA du 28*

Menaces téléphoniques : un ancien pilote de ligne condamné

●●● Le prévenu âgé de 50 ans comparait hier à Strasbourg pour avoir proféré diverses menaces. Aux termes de débats mouvementés, il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis.

Une pile de dossiers sous le bras, Norbert Jacquet s'avance à la barre d'un pas déterminé. «Je suis ici pour dénoncer les véritables intentions du parquet dans cette affaire: me faire taire parce que j'en sais trop sur les crashes du Mont Saint-Odile et de Habsheim», déclare d'emblée cet ancien pilote de ligne d'Air France. En guise de réponse, le président Werl lui rappelle sèchement les véritables raisons qui le font comparaître aujourd'hui devant le tribunal: avoir proféré diverses menaces lors de conversations téléphoniques avec une employée de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH); des menaces dont le tribunal révèle la teneur: «Mettre des bombes dans le métro, dans des avions, provoquer un bain de sang...».

«Ce n'était qu'un simple raisonnement par l'absurde», se défend Norbert Jacquet qui préfère évoquer le combat qui l'anime depuis une dizaine d'années; établir que les déficiences techniques des Airbus sont à l'origine des crashes de Habsheim (1988) et du Mont Saint-Odile (1992). En 1994, il publie sur ce thème un livre, «Crash des Airbus: l'assassin habite à l'Elysée»,

où il met en cause de hauts responsables politiques. Après moult actions judiciaires, son combat le mène donc jusqu'à la CEDH où il espère obtenir la reconnaissance de son bon droit. C'est là le dernier recours pour cet homme reconnu sain d'esprit par les experts et passé en quatre ans du statut de pilote de ligne à celui d'interné psychiatrique puis de SDF. Les refus qu'il essuie alors auprès de la juridiction européenne renforce chez lui la conviction qu'«on» veut le faire taire.

Du coup, il profite de l'audience pour faire longuement et violemment état de ses «investigations» personnelles. Trop longuement au goût du président qui lui fait à plusieurs reprises remarquer que son exposé n'a qu'un lien ténu avec les faits reprochés.

«Les délinquants sont assis sur le banc du ministère public», lâche le prévenu pour clore son monologue. Le procureur réagit froidement. Il se contente de démontrer la matérialité et la gravité des menaces pour lesquelles il requiert 6 mois d'emprisonnement dont 3 avec sursis. M^e Lefebvre, pour la défense, soutient à l'inverse que les propos reprochés à son client, bien que violents dans la forme, ne dénotaient aucune intention malveillante.

Au terme d'une audience où le président aura réussi à éviter toute référence au récent crash du Concorde, le tribunal condamne le prévenu à 6 mois de prison avec sursis
Jé. T.

Strasbourg : Norbert Jacquet condamné pour menaces

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné jeudi l'ancien pilote d'Air France Norbert Jacquet à six mois de prison avec sursis pour avoir proféré des menaces d'attentats à la bombe lors de conversations téléphoniques avec une employée de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

L'ancien pilote s'était fait connaître par ses déclarations fracassantes, ses dépôts de plaintes et ses actions médiatiques après les crashes d'Airbus survenus à Habsheim en 1988 et au Mont Saint-Odile en 1992. Licencié par Air France en 1990, «il est aujourd'hui totalement sans ressources», a indiqué son avocat à Strasbourg, Me Eric Lefebvre.

Selon l'accusation, M. Jacquet a menacé de «mettre des bombes dans le métro, dans des avions, (de) provoquer un bain de sang» lors de conversations téléphoniques avec la Cour européenne des droits de l'homme en février dernier.

Pour son avocat, l'ancien pilote a en fait indiqué que des tiers l'avaient contacté en lui exprimant leur intention de commettre de tels méfaits.

«Pour M. Jacquet, la Cour européenne des droits de l'homme, en tergiversant et en jouant la montre peut pousser des gens à commettre l'irréparable», a avancé Me Lefebvre, qui a souligné que son client a été maintenu en détention provisoire durant cinq mois et demi avant d'être condamné à six mois de prison avec sursis. L'ancien pilote a fait appel vendredi matin de sa condamnation, a indiqué l'avocat. ●

*L'ALSACE du 29
(AFP du 28)*

Il faut des dossiers solides et simples à comprendre (trente minutes !) pour se permettre ce luxe sans être contredit ni poursuivi.

Le parquet a refusé d'audier en appel - quel avenir !

(1) Quels Experts = MERZOUKI, THIERNIER, COUACHEAU et BORNSTEIN.

J'ai fait appel de la décision de première instance. Malgré plusieurs lettres de relance pour être jugé en appel (lettres adressées à Strasbourg et en double à Colmar, siège de la cour d'appel), l'accusation a jeté l'éponge, alors que j'avais fait cinq mois de détention provisoire. Elle a refusé d'audier en appel et a laissé passer le délai de prescription. Je suis définitivement blanchi. C'est lamentable (au moment des deux lettres ci-dessous, le parquet était encore dans les délais pour audier !)

Norbert JACQUET

Le 6 février 2003 -

COPIE

Monsieur le Procureur
Tribunal de Grande Instance
Quai Finkmatt
67000 STRASBOURG

Monsieur le Procureur,

J'ai interjeté appel d'un jugement du TGI de Strasbourg (cf. PJ).

Le parquet, qui déjà ne conteste pas le qualificatif de délinquant, a refusé d'audier cette affaire en appel. Il a ainsi admis que ses poursuites étaient non fondées et avaient pour seul objet de tenter de me faire taire dans une affaire d'Etat, en collaboration avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme (il a par ailleurs été établi, au cours de ces derniers mois, que celui-ci est lourdement impliqué dans les manœuvres que je dénonce).

Je tire argument de ces faits au soutien des actions que j'ai entreprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma considération distinguée.

W.

PJ : Les DNA et AFP du 28 juillet 2000.

Norbert JACQUET

Le 6 février 2003

COPIE

Monsieur le Procureur
Cour d'Appel
9, avenue Raymond Poincaré
68000 COLMAR

Monsieur le Procureur,

J'ai interjeté appel d'un jugement du TGI de Strasbourg (cf. PJ).

Le parquet, qui déjà ne conteste pas le qualificatif de délinquant, a refusé d'audier cette affaire en appel. Il a ainsi admis que ses poursuites étaient non fondées et avaient pour seul objet de tenter de me faire taire dans une affaire d'Etat, en collaboration avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme (il a par ailleurs été établi, au cours de ces derniers mois, que celui-ci est lourdement impliqué dans les manœuvres que je dénonce).

Je tire argument de ces faits au soutien des actions que j'ai entreprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma considération distinguée.

W.

PJ : Les DNA et AFP du 28 juillet 2000.

/...

ET MAINTENANT ?

Dans l'aérien la corruption générale constitue la principale méthode de gestion, en premier lieu pour ce qui concerne les accidents et les incidents graves. Les conséquences en sont dramatiques : les morts inutiles s'accumulent par centaines.

La corruption dans l'aérien c'est, entre autres :

- emplois fictifs, notamment à Air France, de femmes et d'hommes politiques et/ou de membres de leur famille et/ou de leurs collaborateurs et de divers « consultants » et autres « conseils » (il semble toutefois que du côté des ministres, du staff élyséen et de membres de cabinets ministériels, cette pratique soit devenue beaucoup moins courante au cours de ces dernières années),
- distribution à grande échelle de billets d'avion gratuits, y compris à des magistrats à l'occasion,
- subventions par l'Etat à des organisations dont les dirigeants, magistrats et avocats, participent directement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- distribution de médailles de la Légion d'honneur, en guise de remerciement, à ceux qui participent directement ou indirectement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- multiplication de passe-droits et d'actions de favoritisme, au sein des institutions et hors de celles-ci (médias audiovisuels, « presse écrite », édition...), en faveur de quiconque est susceptible de rendre service dans le cadre des enquêtes falsifiées sur les accidents aériens,
- accessoirement, pressions sur les médias au moyen des budgets publicitaires.

Pour en savoir plus, avec Alain Bauer...



Alain Bauer

Catastrophes aériennes : Alain Bauer et les autres, notamment Jean-Claude Gayssot, Manuel Valls, Jean-Charles Corbet (affaire Air Lib)... Pierre Gille (président de la section Air France du Syndicat national des pilotes de ligne)... des documents sont disponibles dans un PDF (9 pages - 287 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/crashes-aeriens-bauer-valls-gayssot-corbet-asseline-norbert-jacquet-9-juillet-2017.pdf>

Et la justice ? **La justice persiste et signe**, alors que **des vies humaines sont très inutilement en danger par centaines**. La juge Fabienne Bernard dispose de l'essentiel (PDF - 6 pages - 331 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/courriel-a-fabienne-bernard-juge-af447-rio-paris-norbert-jacquet-6-juillet-2017.pdf>